

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

01

2024

10

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 15 février 2024
Convocation du : 08 février 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 16
Votants : 21

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze février à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

FINANCES : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'antenne RASED de la circonscription de Miribel pour l'année scolaire 2023/2024

Présents :

Caroline Terrier, Sergio Mancini, Philippe Maillez, Sylvie Caillet, Lionel Chevrolat, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Bertrand Vermorel, Laurence Rouquette, Elodie Brelot, Patrick Tholon, Valérie Berger, Jean-Pierre Cottaz, Nathalie Thimel-Blanchoz, Catherine Barcellino.

Représentés :

Véronique Cortinovis a donné procuration à Caroline Terrier
Gilbert Debard a donné procuration à Joël Aubernon
Sophie Gaguin a donné procuration à Annie Maciocia
Harris Reneman a donné procuration à Annick Pantel
Sébastien Renevier a donné procuration à Sergio Mancini

Absents :

Philippe Casamayor, Jean-Marc Curtet, Franck Longin, Anne-Sophie Rampon, Anne Le Guyader, Cyril Langelot.

Secrétaire de Séance :

Annie Maciocia.

Il est rappelé à l'assemblée délibérante que le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) est une structure éducative instaurée en France en 1990. Ces réseaux ont été créés afin de remédier aux limites que présentaient les groupes d'aide psychopédagogique et les classes d'adaptation (GAPP). Les enseignants spécialisés et les psychologues des RASED dispensent des aides spécialisées aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires en grande difficulté. Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants dans les classes, permet d'apporter en équipe une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves. Les RASED rassemblent des psychologues et des professeurs des écoles spécialisés. Ils sont membres à part entière de l'équipe enseignante des écoles où ils exercent. Ils interviennent auprès des élèves de la maternelle au CM2, en classe ou en petits groupes.

A cet effet, le RASED secteur Centre, circonscription de Miribel a demandé pour l'année scolaire 2023-2024 une subvention de 593 € correspondant à une subvention de 1€ par élève en septembre 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder cette subvention au RASED.

Le Conseil Municipal,
Où les explications du rapporteur, A L'UNANIMITE

ACCORDE une subvention au RASED pour un montant de 593 €

Cette somme sera mandatée à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement » du chapitre 65 des dépenses de fonctionnement.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Caroline TERRIER,
Maire de Beynost